

## Rapport N° 219/2020

### Mesures nyonaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2<sup>e</sup> génération cofinancée par la Confédération à hauteur de 40%

Prolongation du poste de chef de projet à durée déterminée de cinq ans (2021 – 2025)

Demande de crédit de CHF 20'000.- pour l'élaboration d'une stratégie de communication

---

Nyon, le 20 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis mentionné en titre s'est réunie le 10 novembre 2020. Etaient présents Mesdames Laure DAMTSAS, Valérie MAUSNER LEGER et Christine VUAGNIAUX, ainsi que Messieurs Bernard UELTSCHI, Juan LOPEZ MARTINEZ, Claude FARINE et Marco CARENZA (président et rapporteur). Monsieur Victor ALLAMAND était absent.

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Roxane FARAUT-LINARES, laquelle était accompagnée par Messieurs Philippe MAAG, chef de service TEM, et Jean-Marc FAVRE, adjoint au chef de service TEM. Qu'ils soient ici remerciés pour leur présence et leurs explications.

#### I. Présentation du préavis

##### a. Prolongation du poste de chef de projet

Dans le cadre des différentes générations du projet d'agglomération (PA1, PA2, PA3, PA4 et suivants), lesquels ont pour but de coordonner efficacement le développement des transports et de l'urbanisation, la Ville de Nyon peut proposer des mesures dans le domaine du transport et de la mobilité pour l'obtention d'un cofinancement fédéral.

Sur le plan procédural, il incombe à la Ville de Nyon de constituer le dossier du projet pour lequel un cofinancement sera demandé. Le dossier est ensuite soumis pour approbation aux autorités cantonales et fédérales compétentes. Dans un deuxième temps, la Ville de Nyon procède à l'étude et la réalisation desdits projets.

Afin d'obtenir le cofinancement fédéral, les mesures projetées doivent impérativement respecter les délais fédéraux de réalisation imposés à chaque génération de PA. Pour les mesures du PA de 2<sup>ème</sup> génération, le délai impératif est fixé à 2025 pour la mise en service des mesures projetées. L'enjeu financier est très important, puisque la Confédération finance les projets retenus jusqu'à 40% de leur coût total.

En cas de dépassement du délai, le droit au cofinancement fédéral s'éteint. Par ailleurs, la réalisation tardive des mesures concernées engendre des pénalités, sous forme de baisse des contributions fédérales, pour les futurs projets déposés.

D'ici à 2024, la Municipalité prévoit de déposer 15 préavis mettant en œuvre 9 mesures projetées par la Ville de Nyon, dans le cadre du PA de 2<sup>ème</sup> génération. Ces projets sont énumérés dans le préavis.

Afin de porter ce paquet de mesures, tout en participant activement au développement des mesures du PA de 3<sup>ème</sup> génération, la Municipalité souhaite prolonger le poste de chef de projet en charge des PA qui a été accepté pour la première fois en 2016 par notre Conseil.

Selon la Municipalité, le bilan du poste de chef de projet en charge des mesures d'agglomération est positif. Au vu de l'importante charge de travail que représente la coordination et l'accompagnement de la dizaine de projets à mettre en œuvre d'ici 2025, la prolongation du poste pour une durée de 5 ans est indispensable.

D'après une estimation faite par la Municipalité sur la base du coût total des travaux relatifs aux 9 mesures à réaliser d'ici 2025, soit plus de CHF 30'000'000.-, la charge de travail du chef de projet sur 5 ans représente environ 10'000 heures effectives de travail.

En l'état, le précédent chef de projet n'est plus en fonction, puisqu'il a choisi de mettre un terme à son contrat de travail, ceci après avoir été approché par la Direction générale de la mobilité et de routes de l'Etat de Vaud. La Municipalité est toutefois parvenue à repourvoir le poste pour la durée résiduelle de la durée d'engagement votée en 2016. Le présent préavis vise à pérenniser ce poste.

## **b. Crédit d'investissement pour la stratégie de communication**

En marge de la prolongation du poste de chef de projet, la Municipalité demande un crédit d'investissement de CHF 20'000.-TTC, afin de développer une stratégie de communication en lien avec la mise œuvre de l'ensemble des mesures d'agglomération.

Concrètement, la stratégie sera élaborée par un mandataire externe, l'administration de la Ville de Nyon ne pouvant pas s'en charger. Dans un second temps, une fois la stratégie définie, de nouvelles dépenses seront requises dans les préavis à venir, en sus des CHF 20'000.- investis, pour la communication à l'attention de la population sur ces différentes mesures.

## **II. Conclusions**

A l'unanimité, la Commission estime que la recherche de cofinancements fédéraux pour la réalisation de mesures d'agglomération doit être poursuivie.

La coordination de ces projets requiert un profil spécialisé. Afin de respecter l'échéance de 2025 pour la mise en service des 9 mesures projetées par la Ville de Nyon, la Commission soutient à l'unanimité la prolongation du poste de chef de projet pour une durée de 5 ans.

La Commission s'est interrogée au sujet du montant de CHF 20'000.- destiné à l'élaboration de la stratégie de communication. Pour certains commissaires, ce montant paraissait relativement élevé. La Municipalité a néanmoins souligné le fait que la stratégie concernera 9 projets distincts, concrétisés par 15 préavis, et qu'il sera essentiel de se montrer transparent vis-à-vis de la population sur les mesures projetées, au moyen d'une communication réfléchie. Ces explications ont convaincu la Commission.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 219/2020 concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2<sup>e</sup> génération comprenant les mesures nyonnaises cofinancées par la Confédération, du prolongement du poste de chef de projet à durée déterminée pendant cinq ans et le développement d'une stratégie de communication,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 810'000.- TTC à la Municipalité pour le financement de la prolongation du poste de chef de projet pendant une durée de cinq ans, à porter en augmentation des comptes N° 430.3011.00 et suivants, pour l'année 2021 prorata temporis et pour les années suivantes,
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 20'000.- TTC afin de développer une stratégie de communication en lien avec la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de priorité A nyonnaises du projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération. Ce montant sera porté en augmentation du comptes N° 9143.2 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Mesdames Laure DAMTSAS, Valérie MAUSNER LEGER et Christine VUAGNIAUX

Messieurs Bernard UELTSCHI, Victor ALLAMAND, Juan LOPEZ MARTINEZ, Claude FARINE et Marco CARENZA (président et rapporteur)